# TELDOR®

**FONGICIDE contre le botrytis des vignes, tomates et fruits rouges.***

***Cf. tableau des usages.**

## Conditionnement(s)

Bidon 1.5 kg

Sac 10 kg

## Fiche d'identité

**Composition :**

**Classification RAC : 17**

**Formulation :** granulés dispersibles dans l'eau

**Numéro AMM :** 9800244

**Détenteur d'homologation :** Bayer SAS Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09 France

**Substance active :** fenhexamid
**Teneur :** 500g/kg, soit 50% (m/m)
**Famille chimique :** hydroxy anilides
**Mode d'action :** Agit par contact, préventivement en inhibant la croissance du tube germinatif, en détruisant la partie apicale des filaments mycéliens et en altérant le mycélium des champignons présents à la surface des organes.

## Description

**TELDOR est un fongicide à base de fenhexamid, substance active issue de la recherche Bayer, qui appartient à la famille chimique des hydroxyanilides.**
**TELDOR est efficace sur Botrytis cinerea.**
**TELDOR agit par contact, préventivement, en inhibant la croissance du tube germinatif et du mycelium des champignons.**

## Préparation

### Préparation de la bouillie

Verser directement TELDOR, présenté sous forme de granulés dispersibles dans l'eau, dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche pour obtenir une bonne mise en suspension.
Compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application en maintenant l'agitation.
TELDOR peut s'utiliser aux volumes/ha habituellement appliqués sur les cultures sur lesquelles il est autorisé (100 à 1000 l/ha).

### Mélanges et compatibilité

L'application anti-botrytis devant cibler la zone des grappes, ne pas mélanger avec des anti mildious et/ou anti oidium visant l'ensemble de la végétation.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

## Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

## Précautions à prendre

### Pour le stockage

Pour des raisons d'assurance qualité, stocker au sec et à des températures inférieures à + 40°C.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

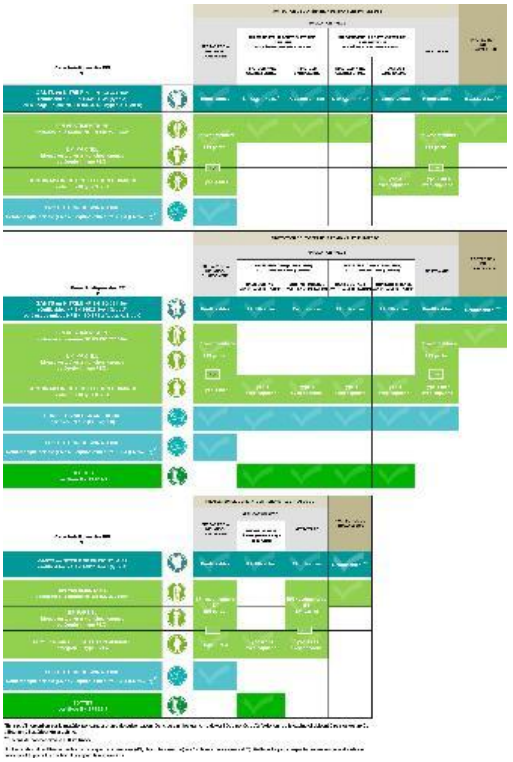

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.
Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### Pour l'emploi

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

**Prévention et gestion de la résistance :**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait,Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

**Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve**

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

## Toxicologie

**Classement du mélange CLP**

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur "vigne", "tomate-aubergine", "fraisier", "cassissier", "framboisier", "porte graine - PPAMC florales et potagères", "rosier", "cultures florales et plantes vertes".
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur "arbres et arbustes"
Pour les usages en plein champ et sous abri ouvert : Culture attractive en floraison : emploi possible - Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage pendant la période comprise entre 2H avant le coucher du soleil et 3H après pour les usages sur cultures attractives (voir tableau des usages).
Pour les usages sous abri fermé : Culture attractive en floraison : emploi possible - Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile.
SPa1 - Pour éviter le développement de résistances de la pourriture grise (Botrytis cinerea) au fenhexamide, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur vigne.

**Délai de rentrée**

6 heures après traitement en plein champ.8 heures après traitement en milieu fermé (non pertinent pour les applications en traitement de semences et plants).

**Protection des personnes présentes et des résidents**

Pour les usages sur "vigne", "cassissier", "framboisier", et "arbres et arbustes", respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
Pour les usages sur "tomate-aubergine", "fraisier", "porte-graine - PPAMC florales et potagères", "cultures florales et plantes vertes" et "rosier" respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

**Substance classée sensibilisante**

EUH 208 - Contient 2,3-dichloro-4-hydroxyaniline. Peut produire une réaction allergique.

**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**

**Mentions obligatoires**

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

## Information santé

**Premiers soins**

**Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

**Ingestion**

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

## Transport et Stockage

**Point gélif :** -20°C

**Température maximum :** 40°C

**N°ONU :** 3077

## Classes de danger

| Danger principal | Danger secondaire | Danger tertiaire |
|---|---|---|
| 9 - Matières et objets dangereux divers | - | - |

TELDOR®

| Danger principal | Danger secondaire | Danger tertiaire |
|---|---|---|
| Dangereux pour l'environnement | | |

## Tableau des usages et doses autorisées

| Culture<br><br>Traitement des parties aériennes | Cibles / Usages | Doses | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|---|---|---|---|---|---|
| Vigne - raisin de cuve | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 1 trait./an<br>stade BBCH 65 à BBCH 89 | 14 | 1a, 6a, 7a |
| Vigne - raisin de table | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 1 trait./an<br>stade BBCH 65 à BBCH 89 | 7 | 1a, 6a, 7a |
| Tomate- plein champ ou sous abri | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>7 jours minimum entre 2 applications<br>stade BBCH 61 à BBCH 89 | 3 | 1a, 2a, 2b, 7b |
| Aubergine - plein champ ou sous abri | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>7 jours minimum entre 2 applications<br>stade BBCH 61 à BBCH 89 | 3 | 1a, 2a, 2b, 7b |
| Fraisier - plein champ ou sous abri | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>7 jours minimum entre 2 applications<br>stade BBCH 60 à BBCH 89 | 3 | 1a, 2a, 2b, 7b |
| Cassissier | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>7 jours minimum entre 2 applications<br>stade BBCH 60 à BBCH 89 | 28 | 1a, 2a, 7a |
| Myrtillier | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>7 jours minimum entre 2 applications<br>stade BBCH 60 à BBCH 89 | 28 | 1a, 2a, 7a |
| Framboisier et autres rubus | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an | 28 | 1a, 2a, 7a |

| Culture<br><br>Traitement des parties aériennes | Cibles / Usages | Doses | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | 7 jours minimum entre 2 applications<br>stade BBCH 60 à BBCH 89 | | |
| Framboisier et autres rubus - sous abri | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>7 jours minimum entre 2 applications<br>stade BBCH 60 à BBCH 89 | 7 | 1a, 2b |
| Porte graine - PPAMC, Florales et Potagères - plein champ | Botrytis cinerea (Pourriture grise), Sclérotiniose | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>10 jours minimum entre 2 applications | NC | 1a, 2a, 7b |
| Arbres et arbustes - plein champ ou sous abri | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>7 jours minimum entre 2 applications | NC | 1b, 2a, 2b, 7a |
| Cultures florales et plantes vertes - plein champ ou sous abri | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>7 jours minimum entre 2 applications | NC | 1a, 2a, 2b, 7b |
| Rosier plein champ et sous abri | Botrytis cinerea (Pourriture grise) | 1.5kg/ha | 2 trait./an<br>7 jours minimum entre 2 applications | NC | 1a, 2a, 2b, 7b |

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.

| Traitement des bulbes | Cibles / Usages | Doses | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|---|---|---|---|---|---|
| Potagères, PPAMC et florales porte-graine | Champignons autres que pythiacées | 125.0g/hl | 2 trait./an<br>Uniquement pour des applications automatisées par trempage.Trempage de 30-40 t bulbes/1000 L de solution. | NC | 1a |
| Potagères, PPAMC et florales porte-graine | Champignons autres que pythiacées | 1.25kg/ha | 2 trait./an<br>Uniquement pour des applications automatisées | NC | 1a |

| Traitement des bulbes | Cibles / Usages | Doses | Spécifications d'usage / Stade d'application | DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | par pulvérisation. | | |

Densité de semis : 10 t bulbes/ha.10 jours minimum entre 2 applications.Ne pas utiliser les sous-produits des cultures porte-graines traitées en alimentation humaine ou animale.Pour les traitements de semences et plants des cultures de porte-graine, ne pas utiliser le produit à des concentrations supérieures à 1,9 % m/v dans la bouillie.

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

**Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.**

**Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.**

**1. Organismes aquatiques**

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

**2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles**

2a. . Pour les usages en plein champ et sous abri ouvert : Culture attractive en floraison : emploi possible - Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage pendant la période comprise entre 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après.

2b. . Pour les usages sous abri fermé : Culture attractive en floraison : emploi possible - Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Éviter toute exposition inutile.

**6. Divers**

6a. . Spa 1 - Pour éviter le développement de résistances de la pourriture grise (Botrytis cinerea) au fenhexamide, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur vigne.

**7. Riverains et personnes présentes**

7a. . Pour les usages en plein champ, respecter une distance d'au moins 10 m entre le dernier rang traité et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

7b. . Pour les usages en plein champ, respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

## Traitement

**Dose(s) préconisée(s)**

La dose préconnisée correspond à la dose homologuée (cf Conditions de traitement)

**Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)**

-**VIGNE**: Le contrôle du botrytis passe par l'association de mesures prophylactiques et d'un programme de traitement à adapter en fonction du risque local. TELDOR peut s'utiliser de BBCH65 (mi-floraison) jusqu'à 14j avant récolte pour le raisin de cuve et 7 jours avant récolte pour le raisin de table à 1,5Kg/ha. Nous recommandons d'appliquer TELDOR à la fin floraison et d'utiliser en complément Rhapsody (solution de biocontrôle) à l'approche de la récolte. Afin de maintenir l'efficacité du produit, appliquer TELDOR une seule fois par hectare et par an.

- **FRAISIER, TOMATE, AUBERGINE** de plein champ ou sous abris : Contre la pourriture grise, TELDOR s'inscrit dans un programme de lutte contre le botrytis en alternance avec d'autres produits, du début floraison jusqu'à 3 jours avant la récolte. TELDOR s'utilise à 1,5Kg/ha dans la limite de 2 applications avec un minimum de 7 jours entre 2 applications. Afin d'éviter la sélection de souches de botrytis résistantes, il est recommandé de ne pas appliquer Teldor plus de 2 fois par an.

-**FRAMBOISIER, MÛRES, MURIER DES HAIES**: Contre la pouriture grise, TELDOR s'utilise à 1,5Kg/ha de BBCH60 à BBCH89 dans la limite de 2 applications avec un minimum de 7 jours entre 2 applications. Pour les cultures sous abris, respecter un DAR de 7 jours, pour les cultures de plein champ le DAR est de 28 jours.

- **MYRTILLER, CASSISSIER, GROSEILLER, SUREAU NOIR, MÛRIER, AIRELLE, EGLENTIER, et AZEROLIER** : Contre la pouriture grise, TELDOR s'utilise à 1,5Kg/ha dans la limite de 2 applications avec un minimum de 7 jours entre 2 applications avec un DAR de 28 jours

- **CULTURES PORTE-GRAINE MINEURES** :

Pour le contrôle des maladies à sclerote, TELDOR s'utilise à 1,5Kg/ha dans la limite de 2 applications par an avec un intervalle minimum de 10 jours entre 2 applications.

Pour des applications automatisées par trempage, utiliser TELDOR à 125g/hL dans la limite de 2 applications par an avec un intervalle minimum de 10 jours entre 2 applications. Respecter les conditions suivantes: densite de semis de 10t bulbes/ha, trempage de 30-40t bulbes/1000L de solutions.

Pour des applications automatisées par pulvérisation, utiliser TELDOR à 1,25Kg/ha dans la limite de 2 applications par an avec un minimum de 10 jours entre 2 applications. Respecter une densité de semis de 10t bulbes/ha.

Pour les traitements de semence et plants des cultures de porte graine, ne pas utiliser le produit à des concentrations supérieures à 1,9% m/v dans la bouillie.

- **CULTURES ORNEMENTALES (ARBRE ET ARBUSTE D'ORNEMENT, CULTURES FLORALES ET PLANTES VERTES, ROSIER):** Contre la pouriture grise, TELDOR s'utilise à 1,5Kg/ha dans la limite de 2 applications avec un minimum de 7 jours entre 2 applications. Cela s'applique pour les cultures de plein champ ou sous abris.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

**Programme de traitement**

Afin de maintenir l'efficacité du produit, privilégier l'alternance des modes d'action et respecter le nombre limite d'applications.

**Classification FRAC**

17 - Agit par contact, préventivement en inhibant la croissance du tube germinatif, en détruisant la partie apicale des filaments mycéliens et en altérant le mycélium des champignons présents à la surface des organes.

**Application (matériel, pression)**

Pour la vigne, la pulvérisation devra viser la zone des grappes. Une intervention  face par face est recommandée. Utiliser un volume d'eau compris entre 80 l/ha et 500 l/ha.

**Mesures de protections des individus**

# TELDOR®

| Caractéristiques des EPI ▼ | | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : | | | | NETTOYAGE | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
| | | | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS | | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAÎNÉ PNEUMATIQUE PULVÉRISATION VERS LE HAUT | | | |
| | | | TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE | TRACTEUR SANS CABINE | TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE | TRACTEUR SANS CABINE | | |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) | | Réutilisables | À usage unique* | À usage unique | À usage unique* | À usage unique | Réutilisables | Réutilisables ** |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | | | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | | | | | | | |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 | | Type 3 ou 4 | | | | Type 4 avec capuche | Type 3 ou 4 avec capuche | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1) | | | | | | | | |

| Caractéristiques des EPI ▼ | | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : | | | | NETTOYAGE | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
| | | | LANCE (Plein Champ / Sous Abris) CULTURES BASSES (< 50 cm) | | LANCE (Plein Champ / Sous Abris) CULTURES HAUTES (> 50 cm) | | | |
| | | | SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION | CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION | SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION | CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION | | |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) | | Réutilisables | Réutilisables | Réutilisables | Réutilisables | Réutilisables | Réutilisables | Réutilisables ** |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | | | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | | | | | | | |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 | | Type 3 ou 4 | Type 4 avec capuche | Type 3 avec capuche | Type 4 avec capuche | Type 3 avec capuche | Type 3 ou 4 avec capuche | |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3) | | | | | | | | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1) | | | | | | | | |
| BOTTES certifiées EN 13 832-3 | | | | | | | | |

| Caractéristiques des EPI ▼ | | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : | NETTOYAGE | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
| | | | PULVÉRISATEUR À DOS (Plein Champ / Sous Abris) | | |
| GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) | | Réutilisables | Réutilisables | Réutilisables | Réutilisables ** |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) | | | | | |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 et 4 | | Type 3 et 4 | Type 3 et 4 avec capuche | Type 3 et 4 avec capuche | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) (1) | | | | | |
| BOTTES certifiées EN 13 832-3 | | | | | |

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

## Mentions légales

Teldor® ¤ 500 g/kg fenhexamid ¤ AMM n°9800244 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2

¤ H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Février 2024 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)